

Avis aux actionnaires de Pictet-Global Fixed Income Opportunities et Pictet-Absolute Return Fixed Income (les «Fonds»)

LUXEMBOURG, LE 20 JUIN 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de mai 2024.

Madame, Monsieur,

En votre qualité d'Actionnaire des Fonds ci-dessus, nous vous informons que le Conseil d'administration a décidé de fusionner Pictet-Global Fixed Income Opportunities (le «**Fonds absorbé**») avec Pictet-Absolute Return Fixed Income (le «**Fonds absorbant**») (ci-après la «**Fusion**»).

La date de prise d'effet de la Fusion sera basée sur le Jour d'évaluation du 30 juillet 2024 (la «**Date de prise d'effet**»).

Le présent avis expose les motifs de la Fusion, vos droits en tant qu'Actionnaire, les détails de la procédure ainsi que de plus amples informations concernant le Fonds absorbant.

Veillez noter que la Fusion peut entraîner des coûts fiscaux spécifiques sur votre imposition individuelle, en fonction de votre situation personnelle. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour évaluer les implications fiscales de la Fusion pour vous. Plus spécifiquement, les Actionnaires du Fonds Absorbé qui sont habituellement soumis au droit de timbre suisse sur leurs transactions peuvent être soumis au droit de timbre suisse lorsqu'ils reçoivent des actions du Fonds absorbant.

Aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera facturée si les instructions de transaction sont reçues au plus tard à la date de calcul de l'actif net du 22 juillet 2024. Toutes les autres conditions et restrictions relatives aux rachats et conversions prévues dans le Prospectus restent d'application.

En outre, certaines modifications seront apportées aux classes d'actions du Compartiment absorbant préalablement à la Fusion, comme expliqué au point «4.2 Modifications apportées au Fonds absorbant avant la Fusion».

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la Fusion, veuillez nous contacter au +352 46 71 71 7666.

Le dernier Prospectus est disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social de la SICAV.

Les statuts, le prospectus, le document d'information clé, rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

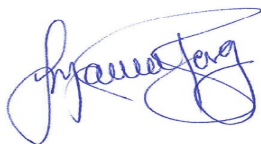
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt

1 LES MOTIFS DE LA FUSION

Le Fonds absorbé connaît des sorties de capitaux importantes et continues, ce qui limite le degré de diversification et les perspectives de capture de la valeur, l'objectif déclaré du Fonds absorbé. Il a dès lors décidé qu'il fusionnerait avec le Fonds absorbant.

Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant ont des stratégies d'investissement qui se chevauchent. Le Conseil d'administration est dès lors convaincu que la fusion permettra au Fonds absorbant de tirer parti des synergies et de capturer la valeur de manière plus efficace. Le Fonds absorbant visera à offrir un portefeuille diversifié à rendement absolu recelant un meilleur potentiel de croissance future, ce qui serait dans l'intérêt des Actionnaires.

2 VOS OPTIONS

2.1 Actionnaires du Fonds Absorbé:

En tant qu'Actionnaires du Fonds absorbé, vous disposez des droits suivants:

- 1. Ne rien faire:** vos Actions seront échangées automatiquement contre des Actions du Fonds absorbant, comme indiqué plus précisément le tableau suivant:

PICTET-GLOBAL FIXED INCOME OPPORTUNITIES		PICTET-ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME	
HI CHF	LU1732472144	HI CHF	LU0988403381
HI dy GBP	LU1732473035	HI dy GBP	LU1256216786
HI EUR	LU1732472490	HI EUR	LU0988402656
HI GBP	LU1732473118	HI GBP	LU0988403894
HI JPY	LU1732473209	HI JPY	LU1010984273
HIX SEK	LU2281154018	HI SEK	LU2191836233
HJ EUR	LU1732472573	HJ EUR	LU1256216513
HP CHF	LU1732472227	HP CHF	LU0988403209
HP EUR	LU1732472730	HP EUR	LU0988402730
HR EUR	LU1732472813	HR EUR	LU0988402904
HZ CHF	LU1793273258	HZ CHF	LU2318326886
HZX CHF	LU2317077787	HZ CHF	LU2318326886
HZX EUR	LU1732472904	HZ EUR	LU0988403035
HZX GBP	LU2317077860	HZ GBP	LU1698470702
I USD	LU1732473381	I USD	LU0988401922
J USD	LU1732474199	J USD	LU1256216430
P dy USD	LU1732473464	P dy USD	LU0988402227
P USD	LU1732473548	P USD	LU0988402060
R USD	LU1732473621	R USD	LU0988402490
Z USD	LU1732473894	Z USD	LU0988402573
ZX USD	LU1732473977	Z USD	LU0988402573

- 2. Convertir votre investissement dans un autre fonds de la SICAV** au plus tard à l'Heure limite du Fonds Absorbé (voir ci-dessous) conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus de la SICAV, sans aucune commission de conversion (les «**droits de conversion du Fonds absorbé**»). Avant de demander la conversion, nous vous invitons à lire attentivement le DIC(I) relatif au fonds dans lequel vous envisagez la conversion de votre investissement, ainsi que le Prospectus de la SICAV. Ces documents sont disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou auprès du siège social de la SICAV.

- 3. Convertir votre investissement** conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus de la SICAV, sans aucune commission de rachat (les «**droits de rachat du Fonds absorbé**»), avant l'Heure limite du Fonds absorbé (telle que définie ci-dessous).

A compter de la Date de prise d'effet, les Actionnaires du Fonds absorbé qui n'ont pas exercé leurs droits de rachat du Fonds absorbé, pourront exercer leurs droits en tant qu'Actionnaires du Fonds Absorbant.

2.2 Actionnaires du Fonds Absorbant

En votre qualité d'Actionnaires du Fonds Absorbant, si vous ne marquez pas votre accord avec la Fusion, vous pouvez:

- 1. Demander le rachat de vos Actions** conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus de la SICAV, sans aucune commission de rachat (les «**droits de rachat du Fonds absorbant**»), avant l'Heure limite du Fonds absorbant (telle que définie ci-dessous).
- 2. Convertir votre investissement dans un autre fonds** au plus tard à l'Heure limite du Fonds Absorbant conformément aux conditions énoncées dans le Prospectus de la SICAV, sans aucune commission de conversion (les «**droits de conversion du Fonds absorbant**»). Avant de demander la conversion, nous vous invitons à lire attentivement le DIC(I) relatif au fonds dans lequel vous envisagez la conversion de votre investissement, ainsi que le Prospectus de la SICAV. Tous ces documents sont disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou auprès du siège social de la SICAV.

3 CALENDRIER DE LA FUSION

Notez que durant le délai dans lequel vos Actions peuvent être librement rachetées ou converties, sans frais, toutes les autres conditions et restrictions à cet égard qui sont énoncées dans le prospectus de la SICAV, y compris le swing pricing, restent d'application.

AVIS ENVOYÉ AUX ACTIONNAIRES	20 juin 2024
SUSPENSION DES SOUSCRIPTIONS ET CONVERSIONS DANS LE FONDS ABSORBÉ	Au Jour d'évaluation daté du 21 juin 2024
DATE LIMITE D'EXERCICE DES DROITS DE RACHAT DU FONDS ABSORBÉ ET DES DROITS DE CONVERSION DU FONDS ABSORBÉ («HEURE LIMITE DU FONDS ABSORBÉ»)	Au plus tard 12h00 (midi) CET le 22 juillet 2024
DATE LIMITE D'EXERCICE DES DROITS DE RACHAT DU FONDS ABSORBANT ET DES DROITS DE CONVERSION DU FONDS ABSORBANT («HEURE LIMITE DU FONDS ABSORBANT»)	au plus tard 12h00 (midi) CET le 22 juillet 2024
SUSPENSION DE LA NÉGOCIATION DANS LE FONDS ABSORBANT	Pas de suspension du rachat, de la conversion, de l'échange ou du transfert d'actions
CALCUL DU RATIO D'ÉCHANGE DES ACTIONS («DATE DU RATIO D'ÉCHANGE»).	La Date de prise d'effet
DATE DE LA FUSION («DATE DE PRISE D'EFFET»)	Le Jour d'évaluation du 30 juillet 2024 ou à une date et une heure ultérieures fixées par le Conseil d'administration et notifiées par écrit aux Actionnaires des Fonds.
CONFIRMATION DE LA FUSION	Chaque Actionnaire du Fonds absorbé recevra un avis confirmant (i) que la Fusion a eu lieu et (ii) le nombre d'Actions correspondantes qu'il détient dans le Fonds Absorbant une fois la Fusion terminée, au plus tard 2 jours ouvrables après la Date de prise d'effet.

4 DÉTAILS ET PROCÉDURE DE LA FUSION

4.1 Différences principales entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant (voir les détails ci-dessous)

- *Politique d'investissement*: le Fonds absorbé a la possibilité d'allouer jusqu'à 100% de son actif net total (ANT) à des obligations à haut rendement ou de qualité inférieure à *investment grade*, tandis que le Fonds absorbant peut allouer jusqu'à 50% de son ANT à ces titres. En outre, l'investissement maximum autorisé en obligations convertibles, à l'exclusion des obligations convertibles contingentes (Obligations CoCo), varie d'un Fonds à l'autre: alors que le Fonds absorbé peut investir jusqu'à 20% de son ANT dans des obligations convertibles, le Fonds absorbant peut investir jusqu'à 100% de son ANT dans des obligations convertibles.

- *Zone géographique d'investissement*: le Fonds absorbé peut investir jusqu'à 20% de son ANT à la Bourse de Moscou et jusqu'à 100% dans les Pays émergents, tandis que le Fonds absorbant n'investit pas à la Bourse de Moscou et n'autorise qu'un maximum de 50% de son ANT dans les Pays émergents.
- *Commission de performance*: pour le Fonds absorbé, les Gestionnaires d'investissement peuvent recevoir une commission de performance, alors que ce n'est pas le cas pour le Fonds absorbant.

La commission de performance du Fonds absorbé, s'il y en a une, sera cristallisée en proportion à la Date de prise d'effet.

Les droits des Actionnaires du Fonds absorbé resteront inchangés.

Toutes les caractéristiques clés des Fonds ainsi que les principales différences entre eux sont reprises dans un tableau à la section «Différences entre les Fonds» ci-dessous.

4.2 Changements apportés au Fonds absorbant avant la Fusion

Avec effet au 1^{er} janvier 2021, il a été décidé d'abandonner la facturation d'une commission de performance pour le Fonds absorbant. Les classes d'actions portant le suffixe «x» étaient actives dans le Fonds absorbant, ce qui veut dire qu'elles n'avaient pas de commission de performance. Après l'abandon de la commission de performance, ces classes d'actions n'ont pas été retirées du Prospectus.

Le nom des classes d'actions concernées sera maintenant changé ou fusionné le Jour d'Evaluation du 23 juillet 2024 dans les classes d'actions équivalentes afin de supprimer le suffixe «x», sur la base des conditions suivantes:

1. Si seules les classes d'actions de base avec le suffixe «x» ont des actionnaires, elles seront renommées en supprimant le suffixe «x».
2. Si, à la fois les classes d'actions de base et les classes d'actions de base similaires portant le suffixe «x» sont actives et ont des actionnaires, les classes d'actions de base avec le suffixe «x» seront fusionnées dans les classes d'actions de base sans le suffixe «x».

4.2.1 Changement de nom de la classe d'actions:

A la lumière de l'explication ci-dessus, les classes d'actions suivantes seront renommées le Jour d'Evaluation du 23 juillet 2024.

NOM ACTUEL DE LA CLASSE D' ACTIONS	NOUVEAU NOM DE LA CLASSE D' ACTIONS	CODE ISIN
HIX SEK	HI SEK	LU2191836233
HZX EUR	HZ EUR	LU0988403035
HZX GBP	HZ GBP	LU1698470702
ZX dy USD	Z dy USD	LU1646849205
ZX USD	Z USD	LU0988402573

4.2.2 Fusion de la classe d'actions

A la lumière de l'explication ci-dessus, les classes d'actions suivantes seront fusionnées le Jour d'évaluation du 23 juillet 2024.

La fusion n'aura aucun impact sur les commissions que vous payez, étant donné que les Classes d'actions absorbées et les Classes d'actions absorbantes ont le même niveau de commissions.

PICTET-ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME CLASSE D' ACTIONS ABSORBÉES («CLASSES D' ACTIONS ABSORBÉES»)	PICTET-ABSOLUTE RETURN FIXED INCOME CLASSE D' ACTIONS ABSORBANTE («CLASSES D' ACTIONS ABSORBANTES»)		
HIX EUR	LU1115921287	HI EUR	LU0988402656
PX USD	LU1115920982	P USD	LU0988402060

Le ratio d'échange pour la fusion des classes d'actions concernées sera de 6 décimales et sera établi avant la fusion des classes d'actions.

Le ratio d'échange est basé sur la valeur nette d'inventaire par Action en vigueur le Jour d'évaluation du 23 juillet 2024 pour les classes d'actions concernées.

Compte tenu de la différence éventuelle de valeur nette d'inventaire entre les classes d'actions concernées, le nombre d'Actions que les Actionnaires de la Classe d'actions absorbées recevront dans la Classe d'actions absorbantes peut différer du nombre qu'ils détiennent dans la classe d'Actions absorbées, mais la valeur de leur participation sera la même.

En tant qu'actionnaire des classes d'actions concernées, si vous n'êtes pas d'accord avec cette fusion, vous pouvez racheter vos actions sans commission de rachat, conformément aux dispositions du Prospectus, avant l'Heure limite du Fonds absorbant.

4.3 Procédure préalable à la Fusion

A la Date de prise d'effet, l'ensemble de l'actif et du passif du Fonds absorbé sera transféré au Fonds Absorbant par un apport en nature de tous les actifs et passifs, conformément à l'article 1(20)(a) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «**loi de 2010**»). Toutes les dettes du Fonds absorbé seront payées par ce dernier préalablement à la Fusion et ont déjà été comptabilisées dans la valeur nette d'inventaire du Fonds absorbé.

Dans les jours précédant la Fusion, le portefeuille du Fonds absorbé sera rééquilibré en fonction de la Fusion. Par conséquent, l'apport du Fonds absorbé au Fonds absorbant peut être effectué en numéraire. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille commence au plus tôt 5 jours ouvrables avant la Date de prise d'effet. La vente d'actifs avant la Date de prise d'effet peut affecter le portefeuille et la performance du Fonds absorbé. Par conséquent, le Fonds absorbé pourrait ne pas être conforme à son objectif et à sa politique d'investissement au cours des jours précédant la Date de prise d'effet.

Les coûts de transaction liés au rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé seront supportés par le Fonds absorbé.

Aucun rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbant ne sera effectué après la Fusion.

4.4 Clôture du Fonds Absorbé

Le Fonds absorbé cessera d'exister à la Date de prise d'effet.

4.5 Ratio d'échange

Le ratio d'échange de la Fusion sera fixé à 6 décimales et sera établi à la Date de prise d'effet (la «**Date de ratio d'échange**»).

Le ratio d'échange se base sur la valeur nette d'inventaire par Action en vigueur à cette date pour les deux Fonds.

En raison de la différence possible de valeur nette d'inventaire par Action entre les classes d'actions concernées du fonds absorbé et les classes d'actions concernées du Fonds absorbant, le nombre d'Actions que les Actionnaires du Fonds absorbé recevront dans le Fonds absorbant peut différer du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le Fonds absorbé, mais la valeur de leur participation sera identique.

4.6 Coûts

Tous les frais juridiques, de conseil et administratifs liés à la Fusion seront supportés par la société de gestion de la SICAV, Pictet Asset Management (Europe) S.A.

4.7 Publication de la Date de prise d'effet

Ces informations seront également rendues publiques, lorsque la réglementation l'exige, dans les autres juridictions où des Actions du Fonds absorbant sont distribuées.

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les documents suivants sont disponibles au siège social de la SICAV, sur demande et sans frais, pour les Actionnaires des Fonds:

- › Le projet de fusion élaboré par le Conseil d'administration contenant des informations détaillées sur la Fusion en anglais (le «**Projet de Fusion**»);
- › Après la Date de prise d'effet, le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte Audit S.à r.l, validant l'évaluation des actifs et passifs et le ratio d'échange en vigueur conformément aux exigences de la Loi de 2010;
- › Les statuts de la SICAV;
- › Le Prospectus de la SICAV;
- › Le DIC(I) du Fonds absorbant.

6 DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS

Le tableau ci-dessous compare les informations pertinentes entre les Fonds. Les termes définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de la SICAV.

Les informations qui apparaissent dans un encadré sont des informations propres au fonds désigné en haut de la colonne.

Les informations qui traversent les deux colonnes sont des informations identiques pour les deux fonds.

Les Actionnaires sont invités à lire le Prospectus de la SICAV, ainsi que le DIC(I) concerné, ces documents étant disponibles sur le site www.assetmanagement.pictet ou au siège social de la SICAV.

	Pictet – Global Fixed Income Opportunities	Pictet – Absolute Return Fixed Income
Informations générales	<p>Le Fonds offre principalement une exposition à toute forme de titres de créance, d'instruments du marché monétaire et de devises («Investissements»).</p> <p>Il investit principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directement dans les Investissements; et/ou - Dans des valeurs mobilières liées à la performance ou offrant une exposition aux Investissements; et/ou - Via des instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacents les Investissements ou des actifs offrant une exposition aux Investissements. 	<p>Le Fonds investit principalement dans toute forme de titres de créance, tous instruments du marché monétaire et toutes devises («Investissements»).</p> <p>Il investit principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directement dans les Investissements; et/ou - Dans des valeurs mobilières (telles que des produits structurés) liées à la performance ou offrant une exposition aux Investissements; et/ou - Via des instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacents les Investissements ou des actifs offrant une exposition aux Investissements.
Objectif d'investissement	Générer un rendement positif dans toutes les conditions de marché (rendement absolu).	
TYPE D'INSTRUMENTS*	ANT MAX. (EN %)	
Titres de créance & titres similaires	100%*** <i>Les obligations et autres titres de créance libellés en RMB sont limités à 20%</i>	
Obligations <i>investment grade</i>	100%***	
Obligations à haut rendement / inférieures à <i>investment grade</i>	100%***	50%
Titres en défaut et en difficulté	10%	
Obligations convertibles (hors obligations CoCo)	20%	100%***
Obligations convertibles conditionnelles (Obligations CoCo)	20%	
Titres de créance 144A	20%	100%***
ABS/MBS	20%	20% Les investissements en ABS et MBS se limitent aux obligations garanties (p. ex. Pfandbriefe) ou aux obligations émises par des organismes liés à des gouvernements (p. ex. Fannie Mae, Ginnie Mae) et leurs dérivés
Titres à revenu fixe conformes à la charia (sukuk)	20%	

Titres de participation & titres similaires	10%	
Actions	10%	
ADR, GDR, EDR	10%	
REIT à capital fixe	10%	
IPO	0%	
SPAC	0%	
Titres de participation 144A	0%	10%
Liquidités & titres similaires	100%	
Instruments du marché monétaire A des fins de trésorerie et d'investissement.	100%	
Liquidités à vue	20%**	
Dépôts	49%	

Autres restrictions générales	
OPCVM et/ou autres OPC à capital variable y compris d'autres Fonds de la SICAV	10%
Produits structurés avec/sans dérivés intégrés	100***%
<i>Matières premières (y compris métaux précieux) et immobilier</i> <i>Limités à une exposition indirecte via des actifs autorisés</i>	0%
<p>* Les seuils sont des maxima et non des moyennes attendues</p> <p>** Cette limite peut être dépassée dans des conditions de marché extrêmes, comme exposé à la section «Restrictions d'investissement» du corps du Prospectus</p> <p>*** Cette limite s'applique uniquement aux investissements directs</p>	
Zone géographique d'investissement:	<p>Dans le monde entier, y compris à la bourse de Moscou (jusqu'à 20%). Dans les Pays émergents (jusqu'à 100%), Chine comprise (i) par le biais du statut QFI accordé au Titulaire QFI et/ou (ii) par le biais de Bond Connect et/ou (iii) sur le CIBM directement ou par le biais du statut QFI ou de Bond Connect.</p> <p>Le monde entier, Pays émergents compris (jusqu'à 50%) et Chine comprise (i) par le biais du statut QFI accordé au Titulaire QFI et/ou (ii) par le biais de Bond Connect et/ou (iii) sur le CIBM, directement ou par le biais du statut QFI ou de Bond Connect.</p>
Profil d'investisseur	<ul style="list-style-type: none"> - Qui souhaitent être exposés à un portefeuille bien diversifié au niveau international composé d'obligations, d'autres instruments à revenu fixe (y compris des instruments du marché monétaire) et de devises; - Qui sont prêts à assumer des variations de valeur de marché et ont par conséquent une faible aversion au risque. <ul style="list-style-type: none"> - Qui souhaitent investir dans un portefeuille bien diversifié au niveau mondial composé d'obligations, d'autres instruments à revenu fixe et de devises; - Qui sont prêts à assumer des variations de valeur de marché et ont par conséquent une aversion au risque faible à moyenne.
Indice de référence utilisé	ICE BofA SOFR Overnight Rate Index (USD)
Utilisation d'Instruments financiers dérivés, de Techniques de gestion efficace de portefeuille et de Swaps de rendement total	Instruments financiers dérivés: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires.
	<p>Utilisation de Swaps de rendement total: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">% attendu 10</p> <p>Utilisation de Swaps de rendement total: Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">% attendu 5</p>

	% maximum 20	% maximum 20																																																												
	Techniques de gestion efficace de portefeuille: Pas d'utilisation de Prêts de titres, de Mises en pension et de Prises en pension.																																																													
Approche d'exposition globale	VàR absolue																																																													
Effet de levier	Effet de levier attendu: 600% (en fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé), calculé par la somme des notionnels.	Effet de levier attendu: 400% (en fonction des conditions de marché, l'effet de levier pourrait être plus élevé), calculé par la somme des notionnels.																																																												
SRRI	4	3																																																												
Montant de souscription initiale	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 1 million</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">I</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">A</td><td style="border-top: 1px solid black;">A</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">P</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">R</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">S</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">Z</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 100 millions</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">J</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 1 million</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">IX</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">PX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">RX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">SX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">ZX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> </table> <p>*** Voir www.assetmanagement.pictet</p>		USD 1 million	I		A	A	P	-	R	-	S	-	Z	-		USD 100 millions	J			USD 1 million	IX		PX	-	RX	-	SX	-	ZX	-	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 1 million</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">I</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">A</td><td style="border-top: 1px solid black;">A</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">P</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">R</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">S</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">Z</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 100 millions</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">J</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: right;">USD 1 million</td> </tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">IX</td><td style="border-top: 1px solid black;"></td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">PX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">RX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">SX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;">ZX</td><td style="border-top: 1px solid black;">-</td></tr> </table> <p>*** Voir www.assetmanagement.pictet</p>		USD 1 million	I		A	A	P	-	R	-	S	-	Z	-		USD 100 millions	J			USD 1 million	IX		PX	-	RX	-	SX	-	ZX	-
	USD 1 million																																																													
I																																																														
A	A																																																													
P	-																																																													
R	-																																																													
S	-																																																													
Z	-																																																													
	USD 100 millions																																																													
J																																																														
	USD 1 million																																																													
IX																																																														
PX	-																																																													
RX	-																																																													
SX	-																																																													
ZX	-																																																													
	USD 1 million																																																													
I																																																														
A	A																																																													
P	-																																																													
R	-																																																													
S	-																																																													
Z	-																																																													
	USD 100 millions																																																													
J																																																														
	USD 1 million																																																													
IX																																																														
PX	-																																																													
RX	-																																																													
SX	-																																																													
ZX	-																																																													
Commissions de gestion maximales	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%;"></td><td style="text-align: right;">I 1,10%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">A 1,10%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">P 2,20%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">R 3,00%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">S 0%</td></tr> </table>		I 1,10%		A 1,10%		P 2,20%		R 3,00%		S 0%	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%;"></td><td style="text-align: right;">I 0,60%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">A 0,60%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">P 1,20%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">R 1,65%</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black;"></td><td style="border-top: 1px solid black;">S 0%</td></tr> </table>		I 0,60%		A 0,60%		P 1,20%		R 1,65%		S 0%																																								
	I 1,10%																																																													
	A 1,10%																																																													
	P 2,20%																																																													
	R 3,00%																																																													
	S 0%																																																													
	I 0,60%																																																													
	A 0,60%																																																													
	P 1,20%																																																													
	R 1,65%																																																													
	S 0%																																																													

	<table border="1"> <tr><td>Z</td><td>0%</td></tr> <tr><td>J</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>IX</td><td>1,10%</td></tr> <tr><td>PX</td><td>2,20%</td></tr> <tr><td>RX</td><td>3,00%</td></tr> <tr><td>SX</td><td>0%</td></tr> <tr><td>ZX</td><td>0%</td></tr> </table>	Z	0%	J	1,10%	IX	1,10%	PX	2,20%	RX	3,00%	SX	0%	ZX	0%	<table border="1"> <tr><td>Z</td><td>0%</td></tr> <tr><td>J</td><td>0,60%</td></tr> </table>	Z	0%	J	0,60%
Z	0%																			
J	1,10%																			
IX	1,10%																			
PX	2,20%																			
RX	3,00%																			
SX	0%																			
ZX	0%																			
Z	0%																			
J	0,60%																			
Commissions de service maximales	0,20% quelle que soit la classe d'actions, avec une augmentation de 0,05% pour les classes d'actions couvertes																			
Commissions de Banque dépositaire maximales	0,06% quelle que soit la classe d'actions																			
Commissions de performance	10% excepté pour la classe d'actions avec le suffixe x	Néant																		
Devise du Fonds	USD																			
Informations sur la transaction	<table border="1"> <tr><td>Jour de valorisation (Jour 1)</td><td>La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable</td></tr> <tr><td>Heure limite</td><td>Jour 1, avant 12h00 (midi) CET*</td></tr> <tr><td>Jour de calcul</td><td>Jour 1</td></tr> <tr><td>Transaction réglée</td><td>1 Jour de semaine suivant le Jour 1 (souscriptions) 2 Jours de semaine suivant le Jour 1 (rachats)</td></tr> </table>	Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable	Heure limite	Jour 1, avant 12h00 (midi) CET*	Jour de calcul	Jour 1	Transaction réglée	1 Jour de semaine suivant le Jour 1 (souscriptions) 2 Jours de semaine suivant le Jour 1 (rachats)											
Jour de valorisation (Jour 1)	La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable																			
Heure limite	Jour 1, avant 12h00 (midi) CET*																			
Jour de calcul	Jour 1																			
Transaction réglée	1 Jour de semaine suivant le Jour 1 (souscriptions) 2 Jours de semaine suivant le Jour 1 (rachats)																			
Classification SFDR	Article 8																			